



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 69090

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'intérêt que représenterait une communication régulière sur le suivi du pic épidémique de la grippe A dans notre pays. En effet, l'ensemble du pays et de la population ont largement été associés à la campagne de vaccinations, depuis le début de cette pandémie. Cette situation a constitué un événement sans précédent et un vrai phénomène de société. Nos compatriotes en ont parlé à leur domicile, au travail, dans leur famille, et dans leur entourage. Dès lors, il conviendrait que la population soit maintenant largement tenue informée, chaque semaine, sur l'évaluation et le déroulement de cette campagne, éventuellement sous la forme d'un publi-reportage, à paraître dans la presse nationale et régionale. De plus, cette communication pourrait permettre une mise en valeur des acteurs de cette campagne, médecins, fonctionnaires locaux et d'État, élus... Un rappel des bonnes pratiques et des initiatives menées seraient aussi à inclure dans ces informations à diffuser. Il convient de rappeler que plusieurs centaines de milliers de Français (plus de 3 millions et demi) seraient intéressés par cette communication. Il lui demande donc son avis sur ces remarques.

Texte de la réponse

Dès le 24 avril 2009 et l'annonce des premiers cas de grippe A (H1N1) au Mexique et aux États-Unis, le ministère chargé de la santé a eu pour objectif d'informer le grand public, ainsi que les cibles spécifiques (groupes à risque, professionnels de santé, services déconcentrés, etc.) de manière transparente, objective et proportionnée à la réalité de la menace. C'est la raison pour laquelle le dispositif de communication a évolué au cours des mois en fonction des incertitudes et des informations techniques et scientifiques à disposition. Au 19 janvier 2010, l'Institut de veille sanitaire (INVS) confirme la fin de la vague épidémique, mais le virus circule encore et le risque individuel d'attraper la grippe et de développer une forme grave persiste, notamment pour les personnes à risque. Les autorités sanitaires ont donc décidé d'adapter leur dispositif de communication à l'évolution de la situation tout en maintenant une information régulière de la population sur la grippe A (H1N1). Ce nouveau dispositif comprend la publication (et la mise en ligne) hebdomadaire par l'INVS de son bulletin épidémiologique et du bulletin de pharmacovigilance par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Ces deux documents permettent d'avoir des informations précises et régulières sur l'évolution de l'épidémie, le nombre de personnes vaccinées ainsi que les effets indésirables qui y sont associés. Le site Internet et la plate-forme téléphonique (0825 302 302) du ministère chargé de la santé sont mis à jour régulièrement en fonction des nouvelles données disponibles, afin de fournir à la population des informations à jour sur la grippe et la vaccination. Le site Internet www.pandemie-grippale.fr piloté par le système d'information géographique (SIG) est également mis à jour régulièrement sur la base des informations fournies par le ministère chargé de la santé. Depuis le 1er janvier 2010, deux conférences de presse ont été organisées pour faire un point sur la situation et expliquer l'évolution du dispositif de vaccination. À cette occasion, le directeur général de la santé a notamment rappelé la nécessité, pour les populations à risque, de se faire vacciner. Une campagne d'information sur le dispositif de vaccination chez les médecins libéraux a également été lancée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) le 5 février dans la presse quotidienne

nationale et régionale (incluant l'outre-mer). Enfin, une réflexion est en cours, au niveau national et européen, sur les dispositifs de communication qui permettraient de maintenir l'information et la promotion des gestes barrières et des règles d'hygiène dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69090

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 504

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3724